|  |
| --- |
| **Le «  Mécanisme de Règlement des Différends entre Etats et Investisseurs \*» (RDIE)** OU **comment les Hors-la-loi font la loi**\* en anglais « *Investor-State Dispute Settlement* », ISDS en abrégé |

Extrait de : *« Le* ***Traité Transatlantique*** *expliqué en quelques maux – Un paradis pour les multinationales, un cauchemar pour les citoyens ? »* par Jessica et Joël Scuttenaire, Mars 2015

Le *Mécanisme de Règlement des Différends entre Etats et Investisseurs* est sans aucun doute un des aspects le plus pernicieux et le plus controversé du Traité.

Aussi ahurissant que cela puisse paraître, une entreprise qui s'estime lésée dans ses profits par une loi ou une norme d'un Etat pourra attaquer celui-ci en justice et lui réclamer des dommages et intérêts grâce à des tribunaux arbitraux (et dans les faits, arbitraires !) composés de groupes privés (avocats, lobbies des multinationales, haute finance...).

Il s’agira d’une justice privée

défendant les intérêts des seules multinationales.

Pour couronner ce procédé déjà totalement anti-démocratique, cette « justice » ne fonctionnera qu'à sens unique. Il sera en effet impossible à un Etat ou à une collectivité de poursuivre une entreprise en justice pour le non-respect d'une réglementation en vigueur. Nous n'aurons plus qu'à nous plier aux normes et aux lois du libre-échange, établies par et pour les multinationales. Preuve, une nouvelle fois, que la chasse effrénée aux profits constitue l’essence même du Traité Transatlantique. Il va à l'encontre de nos démocraties, de notre qualité de vie (qui ne sera manifestement pas considérée comme une priorité) et signifie également un recul inimaginable de la souveraineté des Etats face aux dictats de l'industrie.

Quelques exemples ? L’Uruguay et l’Australie sont poursuivis par Philip Morris pour leurs restrictions anti-tabac et se voient infliger un dédommagement de plusieurs milliards de dollars. Le Canada est condamné à des centaines de millions de dollars d'amende pour avoir osé appliquer un moratoire sur l’extraction du pétrole de schiste sur son territoire. L’Allemagne se fait attaquer par la firme Vattenfall à cause de son programme de sortie du nucléaire... Et ces amendes colossales sont, in fine, payées par le contribuable ! De tels exemples sont légion et risquent de s'accumuler, chez nous aussi, en cas d'acceptation du Traité Transatlantique.

Et ce Traité, malgré les risques qu'il fait peser sur nos populations, est toujours en cours de négociation chez nous! **Les tractations doivent aboutir, selon les souhaits des négociateurs, à un accord avant la fin 2015. Urgence**